RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6;

Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2014 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITÉ DE LORRAINE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. LUCAS KUNTZ, né le 21 décembre 1992 à METZ (057) en vue de son inscription à la LICENCE PROFESSIONNELLE;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE en Sciences, Technologies, Santé, mention Systèmes informatiques et logiciels, spécialité Métiers du Web et du commerce électronique

mention assez bien

est délivré à M. LUCAS KUNTZ

au titre de l'année universitaire 2014–2015 et confère le **grade de licence**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 9 mars 2016

Le titulaire

Le Président

Pierre MUTZENHARDT

Gilles PÉCOUT

ecteur d'Académie,

des universités

N°/2016201414576R

11315013